Observations météorologiques. — *Paris, 13 décembre* — La pression barométrique est de 755 à Dunkerque ; 769 à Biarritz. — Fortes bourrasques vers le Shetland, une autre au large d'Irlande. — Le baromètre est très élevé et uniforme en Europe sud. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel couvert et pluvieux. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Dimanche 14 décembre

CANDIDATS :

MM. DROULERS-PROUVOST, juge, sortant
» Emile PICAVET, juge-suppléant, »
» François ROUSSEL, id., »

Nous souhaitons que les électeurs affirment, comme aux précédentes élections, leur estime et leur confiance aux juges consulaires, en votant en nombre suffisant pour éviter un second tour de scrutin.

Election sénatoriale. — M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté portant que conformément au décret de M. le président de la République en date du 10 décembre 1884, tous les Conseils municipaux du département du Nord se réuniront le dimanche 21 décembre courant, à l'effet de procéder à la nomination de leurs délégués titulaires et suppléants pour l'élection d'un sénateur du département, en remplacement de M. Jules Dutilleul, décédé. L'heure de la réunion est fixée *à midi*.

Le maire, après avoir donné lecture des lois et décrets relatifs aux nominations des délégués et rappelé que le vote doit avoir lieu sans débat, au scrutin secret, recueillera les bulletins des conseillers présents. Si tous les membres sont présents, ou si les absents se sont fait excuser, on procèdera immédiatement au dépouillement du scrutin. Dans le cas contraire, le dépouillement ne commencera *qu'une heure* après l'ouverture de la séance. Il sera procédé dans les mêmes conditions aux second et troisième tours de scrutin, s'il y a lieu, ainsi qu'à l'élection du ou des suppléants. Le dépouillement de ces scrutins suivra immédiatement le dépôt des votes. Si la majorité des membres en exercice ne se rendait pas à la séance du 21 décembre, le maire convoquerait le jour même le conseil municipal pour le mardi 23 décembre, à midi, et si, à cette seconde réunion, le nombre des membres présents était encore insuffisant, une troisième convocation sera faite le même jour pour le jeudi 25 décembre, également à midi. A cette dernière séance, l'élection aurait lieu conformément à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, quel que fut le nombre des membres présents.

Réquisitions militaires. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Le Maire de Roubaix rappelle à ses administrés que le délai fixé pour recevoir les déclarations des chevaux et mulets expire le 31 décembre courant.

Un employé du bureau du secrétariat se tiendra le dimanche, de 9 heures à midi, à la disposition des personnes qui ne pourraient se présenter dans la semaine.

Une animation accoutumée régnait vendredi matin dans nos principales rues et surtout aux abords de la gare. Les jeunes conscrits de la première portion du contingent allaient rejoindre sous les drapeaux ceux de la deuxième, incorporés depuis le 5 décembre.

Ils partaient, un joyeux refrain sur les lèvres, disant à leurs proches et à leurs amis un dernier adieu, que de multiples stations dans les estaminets voisins semblaient rendre un peu plus gai. Mais combien d'entre eux sentaient, au fond, leur cœur se serrer, à la pensée de laisser derrière eux des parents âgés ou infirmes, des frères et des sœurs dont ils étaient le soutien et la joie.

En voyant défiler ces bandes de vigoureux garçons, pleins de santé et de courage, on ne pouvait se défendre d'un vif sentiment de pitié !

Qui sait, en effet, si parmi eux plusieurs, un grand nombre peut-être, n'iront pas prochainement s'étioler sur ces plages lointaines et meurtrières, où nos gouvernants, tout entiers à de chimériques projets, sacrifient nos pauvres soldats?

Cercle de la Concorde.— Dimanche 14 décembre, à dix heures précises du soir, le révérend Père Levesque, délégué du cardinal Lavigerie, donnera une conférence sur l'Afrique équatoriale, où il a passé cinq ans. Il traitera de l'aspect et des productions du pays, des mœurs des habitants et de toutes les particularités remarquables de la région des Grands lacs.

Les étrangers au Cercle qui voudraient passer une soirée aussi intéressante qu'instructive, seront admis sur la présentation d'un sociétaire.

Le crime de la rue de Magenta. — Depouhon, l'assassin présumé de Flore Dhellemme, vient d'être conduit à Roubaix, sur le lieu du crime, pour y subir une confrontation. Quand il s'est trouvé dans la chambre de la victime, il n'a manifesté aucune émotion et a affirmé qu'il n'était jamais monté en cet endroit. Pendant qu'on le ramenait au commissariat, la femme avec laquelle il s'était enfui de Belgique marchait derrière lui. Il s'est tourné vers elle et l'a priée de lui chercher quelques aliments qu'il a mangés avec grand appétit.

Depouhon est ensuite reparti pour Lille : à la maison d'arrêt, il occupe une cellule particulière, en compagnie de quelques *moutons*.

Les vols de la rue de Lannoy et de la rue de Vaucanson. — L'instruction commencée au sujet du vol commis chez M. Tapis n'a pas encore donné de résultats définitifs. L'auteur présumé de ce délit, Emile Bray, est toujours sous les verroux: mais il existe plutôt à sa charge des présomptions que des preuves. Deux autres individus, inculpés de complicité dans cette affaire et qui avaient été arrêtés quelques jours après Bray, viennent d'être relaxés.

— L'enquête faite sur le vol de 1,400 fr. d'obligations commis la semaine dernière au préjudice de M. Etienne Frère, rue Vaucanson, a abouti à l'arrestation de deux individus que l'on croit être les principaux coupables.

L'un d'eux, Henri Seens, âgé de 35 ans, ouvrier charpentier, a été arrêté jeudi soir à son domicile, rue de l'Ermitage; on lui a vu en mains, il y a quelques jours, une partie des titres volés. L'autre, Emile Prouvost, dit le *marbré*, cabaretier à Roubaix, a été arrêté vendredi, à 9 heures et demie du soir, dans la même rue, et non sur la route de Croix, comme le prétend un de nos confrères.

Emile Prouvost a été conduit immédiatement au dépôt du 1er arrondissement, où il a passé la nuit.

Il y a encore deux mandats d'arrêt à mettre en exécution, concernant deux autres personnes inculpées de complicité dans ce vol.

Une bande d'individus ont fait éruption vendredi soir, vers onze heures, dans l'estaminet de M. Lesne, rue Saint-Amand, et ont demandé qu'on leur serve à boire; sur le refus du cabaretier, qui prétextait leur état d'ivresse, ils sont sortis en faisant du tapage et ont brisé les vitres de la porte, puis ils ont pris la fuite. Un agent, qui se trouvait non loin de là, se mit à leur poursuite, mais ne parvint pas à les rejoindre.

Une cabaretière de la rue du Parc est venue se plaindre à un agent, durant la soirée de vendredi, qu'un consommateur l'avait violemment frappée. L'agent se rendit sur les lieux et y trouva encore le consommateur, qui affirma qu'au contraire, la plaignante s'était livrée sur lui à des voies de fait. La cause était embarrassante : il n'y avait pas de témoins. Que fit l'agent ? Constatant que la cabaretière ne portait aucune trace de violences, tandis que l'autre avait quelques égratignures au visage, il retourna contre cette femme sa propre plainte.

Bataille de dames, jeudi après-midi, rue Blanchemaille, pas aussi inoffensive que sur un échiquier. En effet, les chignons volaient, les soufflets pleuvaient, le tout accompagné d'épithètes à faire rougir un zouave. Un agent de police, survenant, a eu beaucoup de mal à séparer les adversaires en jupon qui se sont vues gratifiées chacune d'un procès-verbal.

Le camion qui s'est heurté mercredi soir contre le *car* à vapeur, en face de la brasserie Delattre, près de Mons-en-Barœul, ne sortait pas de cet établissement, comme nous l'avons dit par erreur ; il suivait le bord de la route, et la négligence du conducteur a pu seule provoquer l'accident. Ce camion appartenait à M. Herrengt, farinier à Lille.

A part le refroidissement survenu mercredi, nous venons de traverser une huitaine de pluies sans arrêt, toujours accompagnées d'un temps fort doux. Ce n'est pas là l'hiver rigoureux et prématuré que les pronostics nous faisaient entrevoir. Mais n'anticipons pas, il est encore assez tôt pour que le vieux Borée reprenne ses droits.

Wattrelos. — La Société philharmonique *les Enfants de la Lyre*, a célébré la Sainte-Cécile en donnant une audition, dimanche dernier, en l'église paroissiale, pendant la messe de onze heures et demie.

L'exécution a été irréprochable, les *Enfants de la Lyre* ont obtenu un réel succès, les morceaux ont été joués avec beaucoup d'entrain et de justesse dans les nuances. M. Jules Fournier, directeur de la Société, et M. Henri Steux, piston-solo, dont le jeu habile a émerveillé tout l'auditoire, ont droit à toutes nos félicitations. Le lendemain, à 2 heures, un banquet présidé par M. Lézy-Salembier, ayant à ses côtés MM. Mulliez-Deplasse et Louis Briet, réunissait au local de la Société plus de 80 convives. Le repas a été plein d'entrain et de cordialité. M. Fournier, directeur, a porté le premier un toast à M. Lézy-Salembier, le sympathique président d'honneur, pour son inaltérable dévouement à la Société ; M. Lézy-Salembier a rappelé les progrès accomplis depuis un an par les *Enfants de la Lyre* et la voie prospère dans laquelle ils sont entrés, puis il les a remerciés de l'excellent esprit qui règne parmi eux; en terminant, il a félicité M. Fournier qui, par son zèle actif et intelligent, a tant contribué à leur prospérité. M. Vincent Leclercq, secrétaire, a remercié en termes très corrects les membres honoraires qui avaient bien voulu assister au banquet, puis il a porté la santé de M. Fournier, directeur. Au dessert, se sont successivement fait entendre MM. Plye et Dubus, instrumentistes, Thiry et Plouvier, chanteurs. Nous devons une mention spéciale à M. Paul Plouvier pour sa belle voix et son excellente méthode. On s'est séparé fort tard en emportant la meilleure impression de cette journée.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 13 décembre 1664. — Transport à la table des pauvres de Roubaix d'une lettre de rente héritière annuelle de 21 florins 17 patars six deniers au rachat de 350 florins par acte passé devant Jacques Parmentier, notaire à Lille. (Archives de Roubaix, G. G. 227, n° 4)..

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Cours de physique, chimie et manipulations chimiques. Rue du Collège. Professeur : M. Aug. Béghin.

Physique : Lundi, 15 décembre, à 8 h. du soir. — Balances.— Pendule.— Equilibre des liquides soustraits à la pesanteur.

Chimie : Jeudi, 18 décembre, à 8 h. du soir. — Notations, formules et équations chimiques. — Classification. Hydrogène.

Manipulations chimiques : Lundi, 16 décembre, à 2 h. du soir.— Carbone. — Décomposition de la vapeur d'eau par le charbon au rouge. — Action sur les composés oxygénés.— Réduction des oxydes.— Air.— Analyse de l'air en volume et en poids.

Jeudi, 18 décembre, à 2 h. du soir. — Acide fluorhydrique. — Gravure sur verre. — Acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique. — Réparations. — Actions sur les métaux —Substitutions dans les sels haloïdes.

Cours d'histoire de l'art industriel. — Professeur : M. Sératzki.

Lundi 15 décembre, à 8 heures du soir, rue Neuve n° 3, au 3e étage.— Art grec.—Décoration des édifices. — La sculpture et la peinture.

Cours de chauffeurs — Professeur: M. E Cornut, ingénieur.

Dimanche 14 décembre, à 10 heures du matin, à l'ancien Conditionnement, rue du Château.

Cours de remettage, à l'usage des ouvriers rentreurs, — Professeur: M. J.-B. Delplanque, maitre-rentreur.

Dimanche 14 décembre, à 10 heures du matin, rue de Sébastopol, 43.

TOURCOING

ÉLECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Dimanche 14 décembre 1884

CANDIDATS:

MM. Jules DESURMONT, juge, sortant
» Edouard SIX, juge suppléant, »
» Paul DUBRULE, juge suppléant, »
1er bureau Nouvelle Mairie.
2e » Hôtel-Dieu.

*Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à heures de l'après-midi.

Société Saint-Joseph. — La commission du Cercle a l'honneur de prévenir les sociétaires qu'une soirée bachique leur sera offerte lundi 15 courant, à sept heures et demie du soir, dans le local ordinaire de la société.

Accident. — Auguste Pacot, âgé de 64 ans, sans profession, est tombé accidentellement dans l'escalier de son appartement, rue de la Latte.

Pacot, qui était en état d'ivresse, s'est fait une large blessure à la tête, et il en est résulté un évanouissement. Quand Pacot est revenu à lui, un médecin est arrivé et lui a donné les premiers soins; mais il n'a pu se prononcer immédiatement sur la gravité de la blessure.

Les voleurs de lapins continuent leurs exploits. Dans le courant de la nuit de jeudi, ils ont dévalisé les garennes de deux habitants de la Tossée. Ce matin, le sieur Leclercq, de la Malsence, est venu se plaindre que ses lapins avaient été également enlevés. La police s'est mise en route immédiatement, et a retrouvé ces intéressants quadrupèdes chez un marchand de notre ville, où l'on avait été les vendre et qui a pu donner le signalement des voleurs.

Toujours les voleurs de lapins. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont pillé la basse-cour de M. Duhamel, au Vinage. Cinq magnifiques lapins ont été enlevés.

LILLE

Elections sénatoriales. — Une réunion d'électeurs sénatoriaux républicains a eu lieu, samedi, sous la présidence de M. Testelin. Me Barle a proposé la candidature de M. Géry-Legrand, maire de Lille.

Conseil municipal de Lille — MM. Gustave Lhotte, Ch. Duflo et Pascal proposent au conseil d'émettre le vœu que tous les dispensaires du bureau de bienfaisance soient laïcisés le plus tôt possible, en laissant toutefois à la commission administrative le soin d'opérer la mesure successivement et non simultanément.

M. Pascal réclame la prompte application de la nouvelle loi sur les conseils de prud'hommes.

Le conseil renvoie à la commission des travaux la nouvelle convention préparée avec la Compagnie des Tramways, pour l'achèvement des réseaux urbain et suburbain.

Il vote, pour être appliqués à partir de 1891, et en cas seulement d'insuffisance des ressources ordinaires à cette époque, 4 centimes additionnels affectés à l'amortissement de l'emprunt à contracter à la caisse des lycées et collèges pour la construction d'un second lycée.

Il fixe comme suit les dates de réalisation de l'emprunt de 5.000.000 contracté à la caisse des Ecoles :

1° En 1885	2.000.000
2° En 1887	1.500,000
3° En 1889	1.500.000

Tramways. — Nous avons dit que la Ville et la compagnie des Tramways ont arrêté les bases d'un accord entre elles. Voici les conditions principales de ce projet, que le Conseil municipal a renvoyé hier, à la commission des travaux :

« La Ville proroge jusqu'en 1918 le concessions faites à la compagnie des Tramways, et qui expiraient en 1903.

» A partir de 1903 et jusqu'à l'expiration de la nouvelle concession, la compagnie paiera à la Ville un loyer annuel de 100.000 francs pour la possession du matériel fixe dont la propriété est acquise à la Ville en 1903.

» Comme seconde condition de la prorogation, la compagnie des tramways exécutera en surplus des lignes décidées jusqu'à présent : une ligne de la Grand'Place de Lille à la place de Wambrechies, par les rues du Marché-aux-Fromages, de la Grande-Chaussée, la place du Lion-d'Or et de St-Martin, les rues de la Monnaie, St-Pierre et St-André, la route d'Ypres et le chemin du Calvaire.

» En attendant la pose des voies ferrées depuis la rue St-Pierre à la place de Lille, le service sera fait par la compagnie des Tramways avec des omnibus.

» Les lignes restant à construire et la ligne de Wambrechies seront livrées à l'exploitation dans les délais ci-après:

» Avant le 1er juillet 1886, douze kilomètres.

» Avant le 1er juillet 1887, le surplus des lignes concédées (moins quatre); et la ligne de Wambrechies, depuis cette commune jusqu'aux archives.

» Les quatre lignes exceptées ci-dessus sont les suivantes: La Basse-Deûle, le boulevard Vauban, le boulevard Victor-Hugo et le boulevard Montebello. Elles seront construites de 1887 à 1891, une par année, au choix de l'administration.

» Le cautionnement sera porté à 275,000 francs, en espèces ou rentes sur l'Etat. Les travaux terminés, 150,000 francs seront rendus à la Compagnie, et 125,000 francs conservés pendant toute la durée de l'exploitation.

» Si la Compagnie n'avait pas exécuté les travaux dans le délai voulu, ou manquait à l'une des clauses du traité, *elle accepte que la ville prononce sa déchéance sans procédure, par une simple notification et en conservant le cautionnement de 275,000 francs en toute propriété.*

» Dans le délai de six mois, après l'approbation de la convention, la Compagnie versera dans la caisse de la ville le capital de 1,300,000 francs nécessaires à l'achèvement des travaux. La Ville paiera les entrepreneurs sur cette somme, à présentation des mandats délivrés par la Compagnie.

» La ville s'engage à appuyer auprès de l'administration supérieure la demande d'autorisation que la Compagnie va faire pour émission d'obligations jusqu'à concurrence de trois millions. »

Un renégat du suffrage universel. — On compte une trentaine de députés qui, après avoir promis à leurs électeurs de voter l'élection des sénateurs par le suffrage universel, ont repoussé l'amendement de M. Floquet. Au nombre de ces renégats, nous trouvons M. Masure. Il n'est pas inutile de rappeler ce que le député de Lille disait dans sa profession de foi :

« Pour moi, en principe, je ne suis pas favorable à l'existence de deux Chambres ; mais je crois qu'à l'heure qu'il est, poursuivre la suppression pure et simple du Sénat, c'est s'exposer à un échec certain. Il me paraît plus pratique de commencer par les réformes possibles : *nomination des sénateurs par le suffrage universel*; suppression des inamovibles. »

Et quand l'occasion s'est présentée de faire élire les sénateurs par le suffrage universel, M. Masure a voté contre la proposition. Qu'on se le dise !

Société de secours aux blessés militaires. — La Société française de secours aux blessés militaires, dont nous avons souvent publiés les envois à nos troupes expéditionnaires, est appelée à donner plus d'extension à ses services, en vertu du décret de juillet 1884, qui règlemente son fonctionnement en campagne.

Nous ne saurions trop recommander cette œuvre tout à fait nationale, sous la présidence de M. le duc de Nemours.

Les souscriptions peuvent être adressées au comité de Lille, présidé par M. Edouard Longhaye.

Comice agricole de Lille. — Le Comice agricole se réunira mercredi prochain, 17 décembre, à onze heures précises du matin. Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; 2. correspondance ; 3. Scrutin sur les candidatures de MM. Edmond Lestarquit, cultivateur, La Bassée; Roussel-Toulemonde, Tourcoing ; Gadenne-Dumortier, Tourcoing; Jean-Louis Florin, Tourcoing ; Louis Dumortier, Tourcoing ; Pierre Lepers, Roubaix; Delbart-Duthoit, Sainghin-en-Mélantois; Pollet-Rouzé, Sainghin-en-Mélantois ; Messe n Desquien, Sainghin-en-Mélantois; Charles Wavelet, chimiste, Fives-Lille; 4. M. Guermonprez. Sur les droits compensateurs; M. Lainé. Rapport sur les expériences faites avec un nouvel appareil à distiller la betterave ; 6. M. V. Peucelle. Rapport sur un questionnaire envoyé au comice par la Société des agriculteurs du Nord ; 7. M. Vallet-Rogez. Sur la nécessité et l'urgence de continuer la culture du lin dans le Nord ; 8. M. Simon. Renseignements sur la graine de betteraves , 9. questions diverses.

Excellent fils. — Hier soir, la rue Sainte Catherine était en révolution. L'auteur du rassemblement qui s'était formé près du n° 53 était un jeune homme de 18 ans, Arthur Simoen, qui proférait des menaces de mort contre sa mère et ses sœurs et les poursuivait, le revolver à la main. Les voisins ont réussi à le désarmer et à le remettre aux agents. Au poste de la permanence, le jeune forcené s'est mis à injurier l'un des témoins, le sieur Berne, et l'a menacé violamment. La pauvre mère est venue toute en pleurs déclarer que ces scènes se renouvelaient fréquemment et que son fils lui causait, à elle et à ses filles, le plus grand chagrin. Ce fils modèle a, nécessairement, été maintenu au poste en attendant sa comparution en police correctionnelle.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 13 décembre

Présidence de M. PARENTY

Willant, étant en état d'ivresse, a fait du tapage dans le cabaret Verschel et a porté des coups au cabaretier. Pour ces faits, Willant est condamné à six jours de prison, 16 et 5 fr. d'amende.

***

Liévin Baudemont, de Roubaix, s'est livré à des actes de violence de toutes sortes contre Mme Haquette, cabaretière à Tourcoing, qui, dans une chute, s'est foulée le poignet droit. Baudemont est condamné à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

***

Eugène Guitton, était connu comme faisant la fraude. Les douaniers près du poste de la Marlière, près Tourcoing, le voyant passer avec sa voiture, voulurent faire la visite obligatoire. Guitton lança son cheval au galop, alors un douanier tira sur le cheval et l'abattit.

Dans la voiture, on trouva 500 kilos de tabac haché.

Guitton est condamné à 6 mois de prison, 13,500 francs d'amende avec contrainte par corps d'un mois.

***

Henri Labbe, manufacturier, ayant contrevenu cinq fois aux règlements sur les machines à vapeur, est condamné à cinq amendes de 10 fr. chacune.

***

Viennent ensuite devant le tribunal toutes les affaires de délits de chasse en temps prohibé et à l'aide d'engins prohibés, cages avec appellants, bâtons enduits de glu ; tous les prévenus sont condamnés à 50 fr. d'amende et aux frais. Ce sont : François Fournier et Narcisse Leclercq, de Radinghem; Alfred et Augustin Mortier, de Werricq (France); Marie Dupont, de Watrelos ; Désiré Merchiez, Houzé, Lefebvre et Helemmes, de Leers.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du samedi 13 décembre 1884

Président, M. SIMON, colonel de gendarmerie; substitut du commissaire du gouvernement, M. PAJOT, capitaine au 73e de ligne.

***

Désiré Collas, soldat réserviste de la classe 1877, de la subdivision de St-Omer, insoumission à la loi du recrutement, deux mois de prison.— Défenseur : Me Braker d'Hugo.

***

Alfred Vanestal, soldat territorial de la classe 1871, de la subdivision de Lille ; insoumission à la loi du recrutement. Six mois de prison. — Défenseur : Me Braker d'Hugo.

***

Louis Despinoy, jeune soldat de la classe 1878, de la subdivision de Lille, insoumission à la loi du recrutement. Un mois de prison. — Défenseur : Me Braker d'Hugo.

***

Gustave Jeunesse, soldat au 78e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur ; acquitté. — Défenseur : Me Braker d'Hugo.

***

Jules Normand, soldat territorial de la classe 1873, de la subdivision de Dreux, insoumission à la loi du recrutement. — Acquitté.

***

Alfred Cappelaere, soldat au 43e régiment d'infanterie, vols au préjudice de militaires ; trois ans de prison.

***

Eugène Chenin, jeune soldat de la classe 1881, de la subdivision de la Seine (1er bureau), insoumission à la loi de recrutement ; deux mois de prison.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu dans le chef-lieu de chaque département, le 7 février 1885.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus.

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus. Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires, à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen, mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contribution indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 10 janvier 1885. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

NORD

L'ÉLECTION DE PONT-A-MARCQ

Les nouvelles que nous recevons du canton de Pont-à-Marcq ne nous laissent aucun doute sur le succès de M. Delécluse que la candidature de M. Coget ne pouvait d'ailleurs empêcher.

Il n'en est pas moins intéressant d'examiner à quels procédés de polémique ou d'intimidation les journaux républicains et les agents de M. Coget ont dû recourir pour essayer de lui ménager un échec honorable.

Le *Petit Nord* et le *Progrès* s'en sont tenus aux procédés vulgaires, mettant au compte de leurs adversaires les fautes du gouvernement, et revendiquant pour leur candidat le programme libéral et réparateur de M. Delécluse.

Quant à l'*Echo du Nord*, après avoir mûrement réfléchi sur les raisons qui devaient déterminer le choix des électeurs, il n'a rien trouvé de mieux pour défendre la candidature de M. Coget que de proclamer les bienfaits de la candidature officielle.

Sa thèse est celle des préfets à poigne de l'Empire comme elle était celle des journaux stipendiés.

Malgré l'effroyable misère qui menace le peuple de nos campagnes, la crise qui pèse sur notre industrie, les déficits croissants du budget, la guerre, toutes choses créées par la politique néfaste du gouvernement actuel, l'*Echo du Nord* émet et développe longuement cette idée : que pour faire œuvre de bon citoyen, il faut voter pour le candidat du gouvernement.

Depuis plus de six années, d'un bout de la France à l'autre, propriétaires, fermiers, ouvriers des champs demandent à cor et à cri au gouvernement de réparer le mal qu'il a fait par son régime douanier et par ses traités de commerce, en leur accordant une protection efficace.

Pour toute réponse, le gouvernement continue à favoriser la production agricole étrangère aux dépens de l'agriculture nationale, en souscrivant de nouveaux traités.

Il invite les cultivateurs à perfectionner leur outillage, à modifier leurs assolements et leurs cultures. Quant à des droits protecteurs, il les laisse toujours espérer avec la volonté préméditée de ne les accorder jamais.

Depuis dix ans, le gouvernement puise à pleines mains dans les caisses de l'Etat, les millions dont il a besoin pour gorger ses clients et payer ses folies, et quand le déficit s'étale menaçant, il déclare, le cœur léger, que les élections faites il proposera de nouveaux impôts.

Il entreprend, au mépris des volontés de la France, des guerres lointaines et sans profit, gaspillant avec son or le plus pur de son sang.

Et c'est en face d'une telle politique et d'un tel gouvernement que l'*Echo du Nord* peut écrire que *ce serait la plus lourde des fautes que d'attirer sa défaveur sur notre région par une élection d'opposition ?*

Quelle opinion a-t-il donc de l'état du pays? Et que devient pour lui la souveraineté du peuple ?

En serions-nous réduits dans notre grand et puissant département du Nord, à devoir tenir compte de la mauvaise humeur d'un préfet ou d'un ministre, et le peuple aurait-il à craindre des représailles si dans l'exercice de son pouvoir souverain, par son bulletin de vote, il leur faisait comprendre que leur politique est mauvaise et qu'il faut en changer ?

Sommes-nous en Chine ou bien sommes-nous en France ?

Si nous sommes en France, ils doivent être considérés comme les pires ennemis de la patrie et les adversaires les plus dangereux des grands intérêts de notre région, ceux qui en face d'un gouvernement comme celui que nous subissons ont le triste courage d'en être les suppôts ;

Si nous sommes en France, les électeurs du canton de Pont-à-Marcq feront bien d'apprendre au gouvernement par leur vote, que ce n'est pas impunément que l'on brave *les défaveurs du peuple* en se jouant de ses volontés.

Voter pour M. Coget, ce serait dire au gouvernement que le pays est avec lui, qu'il peut continuer la guerre, faire de nouveaux emprunts, établir de nouveaux impôts et ruiner le peuple en sacrifiant l'agriculture.

Voter pour M. Delécluse, sera dire au gouvernement :

Que le pays veut la paix;
Qu'il ne veut plus ni emprunts, ni impôts ;
Qu'il réclame l'économie dans les finances ;
Qu'il faut une protection efficace à l'industrie et à l'agriculture pour assurer, par le réveil du travail national, le bien-être du peuple ;

C'est ce dernier programme qui est celui de la France. Il doit prévaloir et il prévaudra contre le bon plaisir d'un préfet.

Le crime du faubourg Notre-Dame, à Douai — Un jeune homme, le sieur Rasmond, regagnait lundi soir son domicile au faubourg, lorsqu'il fut attaqué par une bande d'individus qui le rouèrent de coups de bâton et le lardèrent même de quelques coups de couteaux. Après l'avoir dévalisé, ils le laissèrent sur la place et s'enfuirent.

Heureusement le sieur Lenoir, allumeur de gaz, étant venu à passer, aperçut le jeune homme gisant sur le sol; il le chargea sur ses épaules et le rapporta à son domicile, faubourg de Paris. L'état de Rasmond est désespéré. Une enquête est ouverte.

Wattignies-lez-Seclin. — *Enfant trouvé.* — Un enfant de sept ou huit ans a été recueilli à la mairie. Il a déclaré se nommer François Bruggemans. Il est assez proprement vêtu: souliers, petit pantalon noir, veston noir et pour coiffure une toque. C'est samedi dernier, vers une heure du soir, que cet enfant arrivait à l'Arbrisseau à bout de forces, venant de Bruxelles. Il parle très peu le français.

Douai.— M. le ministre de la guerre vient d'ordonner le renvoi des comptables civils de l'arsenal de Douai. Sur 21 employés, 13 seraient congédiés pour le 15 janvier prochain.

Comme tous les ministères, l'administration de guerre est obligée de modifier ses services à tous les degrés hiérarchiques, par suite du délabrement de nos finances.

— Nous avons annoncé que la Chambre de commerce de Douai se proposait d'intervenir auprès de M. le ministre de commerce et de lui faire connaître les vœux de nos populations à l'égard des droits protecteurs en faveur de l'agriculture.

Ce rapport, dont la rédaction a été confiée à l'un des membres les plus entendus et les plus distingués de la chambre de commerce, déclare qu'une surtaxe de 2 fr. sur les céréales, est insuffisante ; qu'un droit de douane de 5 fr. sur les blés étrangers est nécessaire ; qu'il faut modifier la tarification du bétail et renoncer au déplorable système des traités de commerce dont les désastreuses conséquences pour la richesse nationale ne sauraient plus être mises en doute.

Dunkerque. — *Accident maritime.* — Le bateau pêcheur *Garde de Dieu*, n° 762, appartenant au port de Dunkerque, est rentré, hier après-midi, avec un homme de moins à bord.

Le nommé Albert Martel, âgé de 32 ans, natif de Ghyvelde, en lançant ses filets à la mer, a été accroché par sa vareuse et jeté par-dessus bord. Malgré tous les efforts du maître de pêche et de l'équipage, il a été impossible de le sauver.

Martel laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

— *Chute mortelle.* — Hier après diner, vers 4 heures, le nommé Amand Penel, 64 ans, maçon, demeurant rue du Jeu-de-Mail, est tombé du toit d'une maison, située rue des Passerelles, d'une hauteur de 5 mètres environ.

Dans sa chute il s'est brisé le crâne.

Transporté à son domicile dans un état désespéré, il est mort quelques instants après.

PAS-DE-CALAIS

Arras, — La *Semaine religieuse* donne le programme de la cérémonie d'installation de Mgr Dennel, qui aura lieu mardi prochain à la cathédrale.

L'évêque arrivera à onze heures et demie aux portes de la cathédrale, où il sera reçu par le chapitre.

— Lundi dernier, à huit heures et demie du soir, un garçon brasseur se disposait à rentrer à son domicile à Ecurie, petite localité près d'Arras, lorsque, à la sortie de la porte Méaulens, il fut assailli par deux individus qui se ruèrent sur lui et lui portèrent de nombreux coups. Aux cris poussés par la victime, les employés de l'octroi accoururent et purent mettre la main sur l'un des coupables qui s'était réfugié dans un estaminet, à la *Ville de Lille.* C'est un sieur Théophile Demeyer, sujet belge et déserteur; il était au service, depuis quelque temps seulement, de M. Blondin, cultivateur et équarrisseur à Arras. C'est un vaurien de la pire espèce, il a subi déjà plusieurs condamnations. La victime a été conduite à l'hôpital dans un état alarmant, la figure est affreuse, l'une des joues a été mordue cruellement. Demeyer a été maintenu en état d'arrestation.

— Mercredi, presque à la même heure, un homme et une femme, revenant du marché d'Arras, furent dévalisés au même endroit.

Boiry-Ste-Rictrude. — Les communes de Boiry Ste-Rictrude et Boiry-St-Martin étaient en fête lundi dernier, 8 décembre.

Il s'agissait de célébrer les noces d'or des quatre ménages : Sergent-Denœux, Lefebvre-Denœux, Dutemple-Fournier, et Vasseur-Roussel qui réunissent 620 ans d'âge, 204 de mariage, et 73 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Escortés par leurs familles, parents et amis, ces vénérables vieillards se rendirent, à onze heures, à l'église, où les avait précédés presque toute la population des deux communes, environ 6 à 700 personnes.

SOMME

La fratricide d'Amiens. — Encore un crime. En voilà bien une douzaine depuis moins d'un mois, C'est dans les environs d'Amiens que celui-ci a été commis, à Saint-Sauveur.

Deux sœurs, veuves toutes les deux, Julie Gaudrefoy, 75 ans, et Virginie Daire, 60 ans, vivaient ensemble. L'aînée proposa un jour à Virginie de lui céder dès maintenant la propriété d'une petite terre, à la condition qu'une certaine somme lui serait versée. Des arrangements furent pris et Julie se dépouilla au profit de sa sœur.

L'acte signé, elle lui réclama la somme. Virginie répondit avec aplomb qu'elle ne devait rien, ayant déjà payé. Cette mauvaise foi mit la dépossedée hors d'elle-même. Elle saisit un couteau : « Paie-moi, cria-t-elle, ou je te tue. » Virginie répéta qu'elle ne devait rien. Julie se précipita sur elle et lui porta huit coups de couteau, dont six ont profondément entamé les chairs.

Aux cris de la victime, les voisins accoururent et s'emparèrent de la féroce vieille femme, qui a été écrouée à Amiens. Les blessures de la veuve Daire ne sont pas mortelles.

FEUILLETON DU 14 DÉCEMBRE — (N° 22.)

LA PEAU DU MORT

XI

SUITE.

Quant au commissaire de police, il n'avait pas perdu une parcelle de son sang-froid.

— Il était impossible de s'y tromper, dit-il.

Puis il se pencha vers les deux cadavres et les examina très longuement. Ayant pris une torche des mains d'un gardien de la paix, il la promenait lentement, de façon à mettre en pleine lumière la figure des deux morts.

Tout le monde alors remarqua l'inimaginable maigreur à laquelle étaient réduites les deux victimes au moment où elles avaient cessé de vivre.

— Il a dû se passer, dit le magistrat, un drame terrible.

Pascalin se rapprocha.

— Ces deux hommes, reprit le commissaire, ont été enfermés ici et tout semble indiquer qu'ils y sont morts de faim.

— Morts de faim ! répéta Largeval d'une voix étranglée par l'émotion la plus affreuse.

— Et même, continua le premier interlocuteur, il serait bien facile de reconstituer la scène, ou plutôt les scènes qui ont servi de dénouement à cette catastrophe.

En prononçant ces derniers mots, le commissaire de police abaissa la torche qu'il tenait, tout près de la tête d'un des cadavres.

— Voyez, ajouta-t-il, en voici un qui a une partie du visage rongée. Ne croyez pas qu'il ait été mangé par les rats. Non. C'est plus épouvantable que cela. Quand ces malheureux ont été convaincus, bien convaincus qu'on les avait oubliés ou enterrés dans ce caveau, quand la faim la plus atroce a fini par être plus forte que leur amitié ou même que la raison, ils ont dû avoir la même idée, celle qui vient aux naufragés sur le radeau qui porte leur dernière espérance. Ils ont pensé évidemment à prolonger leur vie en se nourrissant de la chair de leur compagnon.

Et alors il y a eu ici, dans cette cave obscure, une lutte de cannibales dont l'imagination est impuissante à deviner les péripéties.

Ils ont dû se jeter l'un sur l'autre avec une égale frénésie et tous les deux, sachant bien ce que voulait son adversaire, ont attaqué ou se sont défendus avec l'acharnement le plus sauvage.

Et enfin le plus faible, se sentant perdu, a probablement voulu se soustraire aux étreintes du plus vigoureux.

Il s'est peut-être arraché à ses attaques, à ses morsures et s'est sauvé dans quelque coin. L'autre, comme une bête affamée, a commencé une chasse immonde. Poussé par l'impitoyable instinct de la conservation, il a fouillé tous les replis du caveau, mettant parfois la main sur son gibier qui parvenait sans doute à fuir, parfois le saisissant et ne pouvant pourtant exécuter encore son infâme dessein.

Imaginez-vous cela, continua le commissaire dont la voix tremblait légèrement, dans une nuit profonde. Supposez deux bêtes féroces auxquelles on aurait crevé les yeux et qui, enfermées dans un espace de quelques mètres carrés, n'ont qu'une idée, celle de se dévorer l'une l'autre.

Bref, ils ont dû enfin se rencontrer. Le plus fort a étouffé, étranglé ou assommé l'autre, et il s'est jeté sur lui, et il s'est rassasié. Ce qui, du reste, ne l'a pas empêché de mourir à son tour. Mais voyez comme celui-ci, le plus grand, est bien moins décomposé que l'autre, ce qui prouve que c'est lui qui a dû se nourrir de la chair de son coprisonnier.

Le commissaire se tut. Il était évident pour tout le monde que le tableau qu'il venait de tracer était exact.

Mais personne ne songea à rompre le silence. Une oppression fort naturelle serrait toutes les poitrines. Les pompiers étaient visiblement plus émus que les gardiens de la paix, et ceux-ci avaient porté machinalement leurs regards sur Largeval et sur le portier.

Georges se creusait en vain la tête. Il ne parvenait pas à comprendre comment ces deux hommes étaient venus là. Surtout, il ne s'expliquait pas comment, y étant venus, ils avaient pu s'y enfermer.

Le commissaire de police, voyant que personne ne disait rien, se tourna vers Prudent Pascalin, et lui dit :

— Avez-vous jamais vu ces deux hommes ?

— Non, répondit simplement le portier, et c'est un problème pour moi qu'ils aient pu s'introduire là-dedans.

— Et vous, monsieur ? demanda-t-il à Georges Largeval.

— Pas davantage, répliqua d'une voix étouffée le malheureux.

— C'est bien, ajouta le magistrat. Comme nous ne pouvons toucher à ces deux corps avant que le parquet prévenu n'ait pratiqué les constatations judiciaires, nous allons, si vous le voulez bien, remonter au rez-de-chaussée.

Qu'on laisse tout en l'état. Vous remarquerez que lorsque nous sommes descendus dans les caves, toutes les portes étaient ouvertes, même celle derrière laquelle a eu lieu la séquestration fortuite ou préméditée de ces hommes.

On regagna le rez-de-chaussée. Il était près de sept heures. La nuit tombait assez vite. Pascalin voulut regagner sa loge.

— Non, restez, dit le commissaire, il faut que je vous interroge.

— Mais, monsieur, il peut venir du monde pour les locataires.

— Eh bien ! un gardien de la paix vous suppléera.

Pascalin se tut.

On entra dans une pièce qui n'avait pas d'affectation bien précise et qui était meublée de quelques chaises et d'une table.

Des bougies furent apportées et le représentant de l'autorité s'installa derrière la table en disant :

— La funèbre découverte que nous venons de faire m'impose le devoir de prendre des renseignements sur les faits qui ont pu amener la mort de ces deux hommes, et par conséquent d'interroger toutes les personnes domiciliées dans cette maison. D'abord, quel en est le locataire ?

— C'est moi, monsieur, répondit Georges en s'avançant.

— Comment vous nommez-vous ?

— Remi Largeval.

— Depuis combien de temps habitez-vous cette maison ?

— Depuis sept ans et demi, je crois, répondit Georges.

— Avez-vous des domestiques ?

— J'ai une servante.

— Depuis combien de temps est-elle à votre service ?

— Depuis trois semaines.

— Comment se nomme-t-elle?

— Marthe.

— Marthe, quoi ? Elle a évidemment un autre nom.

— Je le crois, mais je ne le lui ai pas demandé, dit Largeval. Du reste, la voici : elle vous le dira elle-même.

La cuisinière, qui appartenait à la catégorie des servantes effrontées, quoiqu'elle eût des qualités comme domestique, s'avança alors vers le commissaire.

— Je m'appelle Marthe Lechêne, dit-elle.

— Vous répondrez quand on vous interrogera, interrompit sévèrement le magistrat. Pour le moment, veuillez garder le silence.

Puis se tournant vers Largeval :

— Et avant d'engager la servante que voici, par qui étiez-vous servi ?

— J'avais une cuisinière nommé Alexandrine et un petit domestique me servant de valet, qui s'appelait Jean.

— Bon, mais encore, dites-moi donc le nom de famille de cette Alexandrine.

— Je l'ignore, monsieur, répondit Largeval avec une sorte de résignation.

— Et Jean ? connaissez-vous ses parents ?

— Non. C'était, je crois, un enfant trouvé.

— Quel âge avait-il ?

— Seize à dix-sept ans.

— Monsieur Largeval, reprit le commissaire, il est de la dernière importance pour vous de retrouver ces deux personnes. Car ce sont elles peut-être qui ont introduit dans votre cave les malheureux dont vous venez de voir les cadavres.

— En effet... murmura Georges.

— Je parle, bien entendu, continua le commissaire, dans l'hypothèse où aucune charge ne s'élèverait contre vous dans cette affaire, ce que nous verrons tout à l'heure.

— Eh ! fit Largeval avec une animation pleine de franchise, quelles sont les charges qui peuvent s'élever contre moi ?

— J'espère qu'il n'y en aura aucune, mais je vous préviens, voilà tout.

— Je sais, moi, dit Pascalin, qui jugea nécessaire d'intervenir dans l'intérêt de tout le monde, je sais où l'on pourra trouver la cuisinière Alexandrine, et cette femme donnera peut-être des renseignements sur le domestique Jean.

— C'est un point important. Dites-nous donc où se trouve Alexandrine.

— Elle est placée rue de Grenelle, 33.

— Fort bien. Maintenant, approchez, femme Lechêne.

La servante de Largeval vint se placer en face du commissaire de police, de l'autre côté de la table, sur laquelle elle appuya franchement ses grosses mains rougeaudes.

— Aviez-vous l'habitude, lui fut-il demandé, de descendre chaque jour à la cave pour les besoins de votre service ?

— Quelquefois de deux jours l'un, mais ordinairement j'y allais, en effet, tous les jours.

— Y êtes-vous allée hier ?

— Oui, monsieur.

— Et aujourd'hui ?

— Aujourd'hui je m'étais mise en route pour chercher du vin, lorsque l'odeur m'a empêchée de continuer à descendre.

— Hier, avez-vous senti quelque chose?

— Je me souviens, répondit Marthe, que j'ai trouvé un drôle de parfum au bois que j'ai pris pour le monter, mais ça n'avait aucun rapport avec ce qu'on respirait tout à l'heure.

(*A suivre.*) CAMILLE DEBANS.